



Association sans but lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège : 1, bd Bessières – 75017 PARIS

SIRET N° 53108053900038

RNA W751202247

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 20 JUIN 2024

L'Assemblée Générale s'est réunie le 20 Juin 2024 à 20 heures, au 27, avenue Maurice Berteaux au Vésinet (78110) et par vidéoconférence sur convocation faite, conformément à l'article 16 des statuts :

- par courriel aux adhérents le 8 juin 2024, accompagné de l'ordre du jour, du rapport d'activité, du rapport financier, des rapports du Commissaire aux comptes, des comptes de l'exercice 2023 et du projet des résolutions.
- par courriel en date du 15 juin 2024 au Commissaire aux comptes.

Sébastien FLEURY, en sa qualité de Président, invite alors les adhérents à se présenter pour la tenue de la liste des participants tenue par le secrétaire puis remercie l'ensemble des participants de leur présence et ouvre ensuite l'Assemblée Générale

Il propose ensuite que Mathilde Dubuc, secrétaire, assure le secrétariat de la réunion. L'Assemblée y acquiesce à l'unanimité.

Le Président rappelle que les différents documents soumis à approbation et envoyés avec la convocation seront accessibles sur le site internet LP4Y rubrique « documents légaux ». Il rappelle l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer :

1. Approbation des rapports moral et financier 2023 du Conseil d'administration et des opérations qui y sont relatives.
2. Approbation des comptes certifiés clos au 31 décembre 2023 et affectation de l'excédent.
3. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes
4. Ratification de la cooptation par le Conseil d'Administration d'un administrateur en remplacement d'administrateurs démissionnaires.
5. Election de deux nouveaux administrateurs
6. Réélection de 3 administrateurs dont les mandats viennent à échéance
7. Pouvoirs pour formalités

Après ce rappel, le Président présente les principaux faits marquants de l'année 2023 et des perspectives 2024 issus du rapport moral. Il détaille également les actions à mener en priorité. Jean-Marc DELAPORTE apporte certaines précisions. Une discussion s'engage avec les participants qui en approuvent les axes présentés et les modalités.

Diego de VIARIS présente ensuite le rapport financier et les comptes au 31 décembre 2023 en revenant notamment sur les principaux indicateurs de l'exercice.

Sébastien FLEURY rappelle les travaux réalisés par le Comité d'Audit, présidé par Guillaume VIEL, et sa recommandation faite au Conseil d'Administration du 20 mai 2024 d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés.

Monsieur Jorg SCHUMACHER, Commissaire aux Comptes et associé du cabinet Fi. Solutions Audit et Conseil, détaille les travaux réalisés dans le cadre de la mission du cabinet sur les comptes et en termes de contrôle interne. Il donne lecture de son rapport général, par lequel il certifie sans réserve les comptes de l'année 2023 et de son rapport spécial qui indique qu'aucune convention réglementée ne lui a été mentionnée.

Sébastien FLEURY remercie les intervenants de leurs interventions. Il informe les membres de l'Assemblée que certains administrateurs ne souhaitent pas renouveler leur mandat afin de pouvoir se consacrer à d'autres projets. Il présente les différentes personnes présentant leur candidature pour rejoindre le Conseil d'administration.

Le Président demande alors aux membres de l'Assemblée s'ils ont des questions à poser ou des observations à formuler. Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors soumises au vote :

- **Première résolution**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport moral et financier du Conseil d'Administration afférents à l'exercice 2023, approuve sans réserve les opérations qui y sont relatées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- **Deuxième résolution**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuve sans réserve ces rapports tels qu'ils sont présentés, ainsi que les comptes dudit exercice : compte de résultats, bilan, et annexe incluant le compte d'emploi des ressources, le compte de résultat par origine et destination et son annexe

Elle décide d'en affecter l'excédent d'un montant de 1 223€ au report à nouveau antérieur, qui était bénéficiaire de 217 367 € et sera ainsi porté à 218 590 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- **Troisième résolution**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte de la teneur de ce rapport faisant état de l'absence de convention de cette nature.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- **Quatrième résolution**

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de **Guillaume VIEL** en qualité d'administrateur, décidée lors du Conseil d'Administration du 13 avril 2023, en remplacement de **Henri LEJETTE**, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'année 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- **Cinquième résolution**

L'Assemblée générale élit **Frédéric BOISSEL** en qualité d'administrateur, en remplacement de **Mathilde BOIS DUBUC**, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'année 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- **Sixième résolution**

L'Assemblée générale élit **Alizé SUZUKI** en qualité d'administrateur, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- **Septième résolution**

L'Assemblée générale **réélit** en qualité d'administrateur, **Marie-Aimée BOURY**, dont le mandat en cours vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. pour une durée de deux années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- **Huitième résolution**

L'Assemblée générale **réélit** en qualité d'administrateur, **Sébastien FLEURY**, dont le mandat en cours vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. pour une durée de deux années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- **Neuvième résolution**

L'Assemblée générale **réélit** en qualité d'administrateur, **Anne GHANEM**, dont le mandat en cours vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. pour une durée de deux années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- **Dixième résolution**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir tous dépôts ou formalités prescrits par la Loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.

Le présent procès-verbal, dressé à l'issue de l'Assemblée, est approuvé.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal line with a small hook at the end.

Le vice président